



## Bien immobilier conflit indivision

-----  
Par Limousin

Bonjour,

Ma sœur et moi avons hérité d'un terrain avec une maison en travaux au milieu de ce dernier.

Elle souhaite sortir de l'indivision et garder sa part mais il semblerait qu'il n'est pas possible de séparer la parcelle en 2 au milieu de la maison (habitée et l'extension) car il n'y a pas 2 murs porteurs.

Je souhaiterais continuer de profiter de ce bien dans son intégralité car une partie ne va pas sans l'autre.

Quels sont mes droits?

Puis je perdre mon bien?

Ma sœur peut-elle obtenir le droit de détruire l'ensemble?

Est-ce que le partage peut-il se faire au niveau d'un mur en bois de la maison?

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Bonjour, bienvenue.

Vous êtes en indivision. Elle peut vendre sa part, à vous ou à quelqu'un d'autre si vous refusez de lui reprendre.

Elle ne peut pas obtenir seule le droit de démolir.

Un partage ne peut s'envisager que si le géomètre peut déterminer 2 lots distincts.

Par expérience de cas similaires, je peux vous dire qu'il faut toujours chercher un terrain d'entente, bien préférable à un mauvais procès.

[url=https://cazaimmo.com/vendre-bien-indivision-successorale/indivision-vendre-part-succession/]https://cazaimmo.com/vendre-bien-indivision-successorale/indivision-vendre-part-succession[/url]

-----  
Par JackT

Bonjour,

Effectivement vous êtes dans l'indivision, vous avez bien évidemment les mêmes droits, votre sœur "seule" ne peut obtenir le droit de démolir.....

-les solutions:

le partage en nature

la vente du bien à un tiers et le partage du prix

le rachat par l'un des droits de l'autre;

En ce qui concerne la première solution, encore faut-il qu'un partage en nature soit possible, la division d'une unité cadastrale foncière, entraîne obligatoirement l'intervention d'un géomètre expert